

Tunisie : Évaluation de la stabilité du système financier

Le document ci-joint a été préparé à partir des informations disponibles en juillet 2012, date à laquelle il a été achevé. Les avis exprimés sont ceux de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du gouvernement tunisiens ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique qui régit la publication par le FMI des rapports de ses services et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopie: (202) 623-7201
Adresse électronique: publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Fonds monétaire international
Washington.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

TUNISIE

Évaluation de la stabilité du système financier

Préparé par le Département des marchés monétaires et de capitaux
et le Département Moyen-Orient et Asie centrale

Approuvé par José Viñals et Masood Ahmed

6 juillet 2012

La présente évaluation de la stabilité du système financier (ESSF) repose sur le travail d'une mission conjointe du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qui a séjourné en Tunisie du 11 au 25 janvier 2012 dans le cadre du Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Les principales conclusions de l'équipe sont les suivantes:

- Le secteur bancaire pourrait avoir d'énormes besoins de recapitalisation pour couvrir les pertes passées ou dans l'éventualité où la conjoncture économique se dégraderait.
- Le bilan des banques publiques doit être restructuré et la gouvernance de ces établissements doit être améliorée de sorte qu'ils puissent fonctionner sur une base commerciale.
- Après avoir été négligée pendant plusieurs années, la supervision bancaire doit être renforcée. De manière plus précise il faut mettre en place et faire appliquer une réglementation et des exigences d'information plus rigoureuses, notamment en ce qui a trait à la classification des créances, l'évaluation et le provisionnement des actifs et des garanties et la conformité aux pratiques optimales internationales.
- Les indicateurs de solidité financière accusent des carences et il est urgent d'améliorer les données de secteur bancaire.
- La BCT devrait définir une stratégie de sortie pour mettre fin aux vastes injections de liquidités en faveur des banques.
- Les marchés de capitaux doivent faire l'objet d'une réforme globale avec le temps afin de promouvoir l'investissement à long terme.
- La détermination des autorités à mener des réformes dans le secteur financier a contribué à améliorer l'évaluation, et la BCT a déjà établi un groupe de travail chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations du PESF. Le FMI est en train de préparer un programme d'assistance technique (AT) pluriannuel destiné à renforcer la supervision bancaire.

L'équipe du PESF était composée de: M. Elias Kazarian (chef de mission, FMI), M. Cédric Mousset (chef de mission, BM); MM. Joseph Crowley, Laurence de l'Escaille et Romain Veyrone, et M^{me} Georgia Albertin (tous du FMI); MM. Alain Degroide (expert du FMI, BNB), François Germain (expert du FMI, BDF), et John Biggs (expert extérieur du FMI); et MM. Pierre-Laurent Chatain, Laurent Gonnet, Olivier Hassler et Anderson Caputo da Silva et M^{me} Caroline Cerruti (tous de la BM); et M. Laurent Le Mouël et M^{me} Alice Negre (tous deux experts de la BM).

Les principaux auteurs du présent rapport sont Elias Kazarian et Joseph Crowley, avec le concours d'autres membres de l'équipe du PESF.

Les évaluations du PESF visent à évaluer la stabilité du système financier dans son ensemble et non celles d'établissements particuliers. Elles ont été conçues pour aider les pays à relever les carences de leurs structures financières et à y remédier, de façon à pouvoir mieux résister aux chocs macroéconomiques et aux effets de contagion internationale. Ces évaluations ne couvrent pas les risques propres à chaque établissement, c'est-à-dire ceux qui concernent la qualité des actifs, les risques opérationnels ou juridiques ou la fraude.

Table des matières	Page
Sigles et abréviations	3
Résumé analytique	4
I. Contexte.....	7
A. Perspectives politiques et macroéconomiques.....	7
B. Mise en application des recommandations de l'évaluation de 2006 du Programme d'évaluation du secteur financier	10
II. Analyse de la stabilité financière	13
A. Structure du système financier	13
B. Vulnérabilités du secteur bancaire	14
C. Tests de résistance bancaires.....	16
III. Dispositifs de supervision bancaire et de stabilité financière	21
A. Réglementation et supervision bancaires.....	21
B. Gestion de la liquidité	22
C. Gestion de crise et résolution bancaire.....	24
IV. Accroître l'efficacité de l'intermédiation financière	25
A. Structure du secteur et concurrence bancaire.....	25
B. Restructuration des banques publiques	26
C. Financement des petites et moyennes entreprises	26
D. Financement de l'habitat.....	27
E. Développement des marchés de capitaux.....	27
F. Accès au financement	28
V. Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	28
 Tableaux	
1. Principales recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier	6
2. Principaux indicateurs économiques, 2007–2012.....	8
3. Matrice d'évaluation des risques	9
4. Mise en œuvre des recommandations de 2006	11
5. Indicateurs de solidité financière, 2006–2011	15
6. Test de solvabilité — hypothèses	19
7. Test de liquidité — hypothèses.....	20
 Graphiques	
1. Tests de solvabilité et scénarios macroéconomiques.....	29
2. Analyse des ISF de pays comparables, 2005–2010	30

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

LBC	Lutte contre le blanchiment de capitaux
PFB	Principes fondamentaux (de Bâle) pour un contrôle bancaire efficace
BCT	Banque centrale de Tunisie
FT	Lutte contre le financement du terrorisme
CNC	Conseil national de la comptabilité
DGSB	Direction générale de la supervision bancaire
GAFI	Groupe d'action financière
IDE	Investissement direct étranger
ISF	Indicateurs de solidité financière
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PIB	Produit intérieur brut
MdF	Ministère des Finances
RONC	Rapport sur l'observation des normes et codes
DT	Dinar tunisien
PEM	Perspectives de l'économie mondiale

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le secteur bancaire se heurte à de considérables difficultés en raison de la faiblesse de l'économie nationale et des structures héritées du précédent régime. De manière plus précise, la qualité des crédits, la solvabilité et la rentabilité se sont détériorées, et des faiblesses en matière de souscription ont donné lieu à des crédits inappropriés en faveur de parties favorisées. En outre, compte tenu des carences de supervision, d'information et de communication de données il est possible que les vulnérabilités soient beaucoup plus graves que ce qui a été signalé. La mission a engagé les autorités à s'attaquer aux graves faiblesses de la gestion des données, notamment à la création d'une base de données uniforme et des formulaires de déclaration normalisés pour permettre un suivi régulier et global de la performance au niveau de chaque établissement bancaire.

Dans ce contexte, la mission a vivement recommandé que des mesures soient prises à titre préventif pour relever les fonds propres bancaires. L'équipe a estimé que pour couvrir les faiblesses existantes dans la qualité des crédits et pour absorber d'éventuelles pertes futures, dont celles liées à la sous-déclaration, le système dans son ensemble pourrait avoir besoin de fonds propres additionnels dans une proportion dépassant 5 pour cent du Produit intérieur brut (PIB). Pour contribuer à redresser la situation, l'équipe recommande aux autorités d'accroître le ratio de solvabilité minimum de 8 à 10 pour cent d'ici 2014 et d'imposer des exigences de solvabilité plus rigoureuses aux banques présentant un profil de risque plus élevé.

Partant d'une position d'extrême faiblesse, la BCT a récemment accompli des progrès dignes d'éloges dans le renforcement de la supervision bancaire. Un plan à moyen terme a été lancé en février 2012 pour mettre en place un contrôle bancaire efficace, avec notamment une nouvelle organisation et un redéploiement et recrutement de personnel. La BCT a en outre adopté un nouveau régime de gouvernement d'entreprise pour les banques commerciales afin de renforcer le rôle et l'indépendance de leur conseil d'administration.

Toutefois, la supervision et la réglementation bancaires sont loin d'être à la hauteur des pratiques optimales internationales et elles doivent être considérablement renforcées. Sur le plan du contrôle bancaire, la riposte aux récentes difficultés s'est heurtée à des capacités extrêmement faibles et à des pratiques obsolètes. Il n'y a pas eu d'inspections intégrales sur site depuis 2006; or, celles-ci doivent avoir lieu de toute urgence, en commençant par toutes les grandes banques. La BCT doit également exiger des établissements bancaires qu'ils appliquent les pratiques optimales internationales en ce qui concerne la déclaration des pertes, l'évaluation des garanties et la classification et le provisionnement des créances improductives. En outre, la BCT doit renforcer son régime d'exécution, établir des principes clairs à l'intention de son personnel en ce qui a trait aux conflits d'intérêts, et accroître sa transparence et sa responsabilisation.

La conjoncture actuelle offre une occasion de revoir la motivation et les modalités de l'intervention de l'État. Les banques publiques ont pris pour habitude d'appuyer les activités et les entreprises publiques non viables, leur structure de gouvernance accuse des faiblesses et leurs effectifs sont principalement constitués de fonctionnaires sans expérience des métiers bancaires. Outre qu'elles doivent s'attaquer à ces problèmes, les principales banques publiques doivent se soumettre à un audit approfondi de cabinets internationaux, avec notamment une évaluation de leur viabilité s'il est établi qu'elles doivent être fortement recapitalisées.

Des dispositifs de gestion de crise doivent être mis au point. Par le passé, les établissements en difficultés n'ont pas été contraints de se restructurer ou d'abandonner le marché. Il est désormais nécessaire de mettre en place un régime spécial de résolution bancaire et de préparer la création à terme d'un régime de garantie des dépôts, de manière à faciliter un changement structurel ordonné du secteur.

La BCT doit définir une stratégie de retrait afin de supprimer progressivement les considérables injections de liquidités en faveur des banques. Les injections de 2011 ont contribué à une forte croissance du crédit mais elles ont par ailleurs nettement augmenté les engagements de crédit de la banque centrale et entraîné une importante diminution des réserves internationales. Cette stratégie doit être mise en œuvre de manière progressive pour que les banques aient le temps d'adapter leurs besoins de financement et d'améliorer le fonctionnement du marché interbancaire.

Il est nécessaire de réformer en profondeur les marchés de capitaux pour promouvoir l'investissement à long terme. Le Conseil du marché financier (CMF) doit renforcer sa supervision des marchés d'investissement. Une courbe de taux fiable devrait être mise au point et les avoirs confisqués de l'ancien régime pourraient être vendus pour amorcer les marchés.

La réforme du secteur bancaire devrait améliorer l'accès des particuliers et des petites et moyennes entreprises (PME) à la finance. Cela devrait aller de pair avec la mise en application rapide de la loi de 2011 sur la microfinance et l'intégration des établissements de microfinance à l'infrastructure du système national de paiements au moyen de partenariats avec d'autres établissements financiers.

La détermination des autorités à procéder aux réformes a permis à l'équipe du PESF d'être mieux à même de mener son évaluation. Il est encourageant de constater que la BCT a déjà mis sur pied un groupe de travail, comprenant d'importants intervenants du secteur financier, pour assurer le suivi de la mise en application des recommandations de la mission PESF de 2012.

Le FMI est en train de préparer un programme d'assistance technique (AT) pluriannuel destiné à renforcer la supervision bancaire.

Tableau 1. Tunisie: Principales recommandations du PESF

Recommandations	Priorité	Échéance¹
Supervision bancaire		
Assurer l'indépendance voulue de l'instance de supervision, y compris en ce qui a trait à la nomination et révocation des hauts responsables (par. 30).	Élevée	Court terme
Renforcer sensiblement les ressources, y compris en recrutant des agents ayant une expérience du secteur bancaire et des marchés (par. 26).	Élevée	Court terme
Mener des inspections sur site approfondies en commençant par les plus grandes banques (par. 28).	Élevée	Court terme
Appliquer les normes internationales au classement, provisionnement et évaluation des garanties (par. 12-14).	Élevée	Court terme
Corriger les graves carences de gestion des données en renforçant le recueil et le traitement des données bancaires et en créant une base de données uniforme et un formulaire normalisé (par. 12).	Élevée	Court terme
Relever le ratio de solvabilité à 10 pour cent d'ici 2014 puis à 12 pour cent d'ici 2016, et accroître le ratio <i>Tier 1</i> à 7 pour cent d'ici 2016 (par. 29).	Élevée	Moyen terme
Restructuration bancaire		
Réaliser une évaluation indépendante approfondie du bilan des trois principales banques publiques et définir une stratégie pour veiller à ce qu'elles fonctionnent sur une base commerciale (par. 48-49).	Élevée	Court terme
Définir une stratégie pour limiter la présence de l'État dans le capital des banques aux cas où s'impose clairement une exigence d'intérêt public (par. 49).	Moyenne	Moyen terme
Veiller à ce que les mêmes règles et règlements, y compris ceux liés à la structure de gouvernance, s'appliquent aux banques publiques et privées (par. 30 et 48).	Moyenne	Moyen terme
Gestion de crise et résolution bancaire		
Élaborer un dispositif de gestion de crise et un régime spécial de résolution bancaire (par. 38-39).	Élevée	Court terme
Réviser le dispositif de prêteur de dernier recours afin d'accorder des pouvoirs spécifiques à la BCT pour alimenter les banques solvables mais illiquides dotées de garanties suffisantes (par. 43).	Moyenne	Moyen terme
Liquidité systémique		
Appliquer une décote à toutes les garanties utilisées pour les opérations de refinancement (par. 35).	Moyenne	Court terme
Envisager de demander aux banques de ne présenter que des bons du Trésor comme garantie des injections courantes de liquidités de la banque centrale (par. 35).	Moyenne	Moyen terme
La BCT doit relever progressivement le coût de refinancement afin de retirer progressivement ses injections de liquidités (par. 35).	Moyenne	Moyen terme
Institutions financières non bancaires		
Réformer le marché des obligations d'État afin de créer une référence pour les prix des produits à revenu fixe (par. 55).	Moyenne	Court terme
Envisager de céder au public une part des avoirs confisqués et des entreprises publiques (dans le cadre de programmes de privatisation) (par. 55).	Moyenne	Moyen terme
Intensifier la supervision du CMF (par. 56).	Moyenne	Court terme

1/ Court terme: <12 mois; moyen terme: de 12 à 24 mois.

I. CONTEXTE

A. Perspectives politiques et macroéconomiques

1. **La Tunisie s'est stabilisée au terme d'une profonde transformation politique, mais des incertitudes subsistent.** Suite au bon déroulement d'élections démocratiques pour une Assemblée constituante en octobre, un nouveau gouvernement intérimaire a été confirmé par l'Assemblée en décembre 2011. Parmi les priorités définies par le nouveau gouvernement figurent l'établissement d'une gouvernance transparente et participative, la lutte contre un chômage élevé, la promotion de l'investissement privé et le développement des régions désavantagées de l'intérieur du pays.
2. **Selon les estimations, le PIB réel se serait contracté de 1,8 pour cent en 2011 (Tableau 2).** L'activité économique tunisienne a été gravement touchée en 2011 par les événements qui ont secoué le pays, mais aussi par le conflit libyen. Les recettes issues du tourisme ont chuté de 30 pour cent et l'IDE a quant à lui baissé de quelque 25 pour cent. Le ralentissement de l'activité économique et le retour des travailleurs émigrés de Libye ont contribué à pousser le taux de chômage à 19 pour cent, voire 42 pour cent chez les jeunes.
3. **Les injections de liquidités de la BCT ont contribué à une croissance rapide du crédit et à une accélération d'inflation.** Le ratio crédit/PIB est passé de 60 pour cent en 2007 à près de 70 pour cent en 2011— après avoir stagné pendant presque une décennie — sous l'effet du refinancement de la BCT. En effet, les engagements de la BCT auprès du système bancaire ont augmenté à environ 25 pour cent de ses actifs à fin 2011, contre 2,5 pour cent à fin 2010. En 2011, l'inflation globale moyenne est restée modérée à 3,5 pour cent, mais les prix non encadrés ont progressé de 6 pour cent approximativement, et l'inflation de base a atteint 5,7 pour cent en avril 2012.
4. **L'économie tunisienne devrait enregistrer une reprise graduelle en 2012, mais des risques baissiers considérables persistent et pourraient avoir une incidence sur le secteur financier.** La croissance réelle devrait atteindre environ 2 pour cent en 2012, grâce au redressement progressif du tourisme et des IDE et à une relance budgétaire importante. Cependant, malgré cette reprise le taux de croissance serait nettement inférieur à la moyenne de 4 à 5 pour cent enregistrée durant la première décennie du siècle; il serait en outre sujet à certains risques, dont celui d'une aggravation de la récession en Europe, d'une instabilité persistante en Libye, d'une incertitude politique et des contraintes de financement pouvant nuire à l'exécution de la relance budgétaire envisagée (Tableau 3).

Tableau 2. Tunisie: Principaux indicateurs économiques, 2008–2017

	2008	2009	2010	Est. 2011	2012	2013	Projections			
							2014	2015	2016	2017
Production et revenu (variation en pourcentage)										
PIB nominal	10,9	6,3	7,8	2,2	8,6	8,2	7,7	8,5	8,6	9,4
PIB réel	4,5	3,1	3,0	-1,8	2,7	3,5	4,1	5,3	5,5	6,0
Déflateur du PIB	6,1	3,1	4,7	4,1	5,8	4,6	3,5	3,0	2,9	3,2
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne	4,9	3,5	4,4	3,5	5,0	4,0	3,5	3,5	3,5	3,5
Épargne nationale brute (en pourcentage du PIB)	22,1	21,9	21,6	16,8	18,1	18,9	20,1	21,0	21,9	22,8
Investissement brut (en pourcentage du PIB)	25,9	24,8	26,4	24,1	25,1	25,9	26,2	26,5	26,7	27,0
Secteur extérieur (variation en pourcentage)										
Exportations de biens, f.à.b. (en \$EU)	26,6	-24,8	14,0	8,5	0,9	5,3	7,5	9,3	9,8	10,6
Importations de biens, f.à.b. (en \$EU)	28,7	-21,9	15,9	7,7	2,2	5,6	5,2	6,7	7,3	8,3
Exportations de biens, f.à.b. (volume)	5,5	-9,6	6,7	-1,5	-1,5	4,8	7,7	9,7	9,3	9,6
Importations de biens, f.à.b. (volume)	7,3	1,0	-1,8	-6,0	5,0	6,5	7,0	7,9	7,8	8,3
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	-8,9	-8,5	-10,3	-10,4	-11,1	-11,4	-10,7	-9,8	-9,0	-8,2
Solde courant, dons exclus (en pourcentage du PIB)	-3,8	-2,8	-4,8	-7,3	-7,0	-6,9	-6,2	-5,5	-4,8	-4,2
Investissement direct étranger (en pourcentage du PIB)	5,7	3,3	3,0	0,9	2,5	2,8	3,2	3,7	4,2	4,6
Termes de l'échange (détérioration -)	0,1	7,6	-9,6	-4,0	5,1	1,4	0,5	0,0	3,7	4,0
Taux de change effectif réel (dépréciation -) 1/	-0,7	-1,1	-0,5	-1,8
Administration centrale (pourcentage du PIB, sauf indications contraires) 2/										
Recettes totales, dons et recettes des privatisations e:	23,8	23,1	23,3	24,7	23,8	23,0	23,1	23,2	23,5	23,7
Dépenses totales et prêts nets	24,8	26,1	24,4	28,2	30,8	28,1	27,2	26,5	26,1	25,7
Solde de l'administration centrale, dons et recettes des privatisations exclus	-1,0	-3,0	-1,1	-3,5	-7,0	-5,1	-4,0	-3,4	-2,6	-2,0
Solde de l'administration centrale, dons inclus, recettes des privatisations exclues	-0,7	-2,7	-1,0	-3,2	-6,4	-5,0	-3,9	-3,3	-2,5	-1,9
Dette publique totale (extérieure et intérieure)	43,3	42,9	40,5	44,4	45,7	50,5	50,7	49,9	48,7	46,4
Dette publique en monnaies étrangères (pourcentage de la dette totale)	60,8	58,4	60,6	58,0	61,4	58,5	59,5	59,7	60,3	61,4
Monnaie et crédit (variation en pourcentage)										
Crédit à l'économie	14,0	10,3	19,6	13,5	5,7
Monnaie au sens large (M3) 3/	14,4	13,0	12,1	9,2	10,8
Agrégat de liquidité (M4)	14,2	12,7	12,2	9,2	10,8
Vitesse de circulation (PIB/M3)	1,62	1,52	1,46	1,37	1,34
Taux d'intérêt (taux du marché monétaire, en pourcentage, f.d.p.) 4/	4,90	4,10	4,12	3,05
Réserves officielles										
Réserves officielles brutes (milliards de \$ EU, f.d.p.)	9,0	10,6	9,5	7,5	8,2	8,7	9,4	10,4	11,7	13,5
En mois d'importations de biens et services, c.a.f. 5/	4,4	6,6	5,1	3,8	4,0	4,0	4,2	4,3	4,5	4,8
Dette extérieure totale										
Dette extérieure (milliards de \$EU)	20,6	21,5	21,4	22,0	24,2	26,1	27,7	29,1	30,2	31,3
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	48,8	48,2	48,5	51,0	53,7	55,8	56,9	56,9	56,1	54,8
Ratio du service de la dette (pourcentage des exportati biens et services, non compris le revenu des facteurs	8,6	11,9	10,5	11,7	10,4	9,8	9,1	8,5	7,6	6,8
Indicateurs du marché financier										
Indice boursier 6/	2 892	4 292	5 113	4 722	4 984
Pour mémoire :										
PIB aux prix courants (millions de DT)	55 296	58 768	63 380	64 802	70 402	76 182	82 053	89 027	96 684	105 787
PIB aux prix courants (milliards de \$ EU)	44,9	43,5	44,3	46,0	46,1	48,0	49,9	52,4	55,1	58,5
PIB par habitant (\$ EU)	4 346	4 171	4 199	4 320	4 284	4 409	4 542	4 715	4 909	5 156
Taux de chômage (pourcentage) 7/	12,6	13,3	13,0	18,9
Population (millions)	10,3	10,4	10,5	10,7	10,8	10,9	11,0	11,1	11,2	11,3
Taux de change : dinar/\$ EU (moyenne)	1,23	1,35	1,43	1,41

Sources : autorités tunisiennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Système des avis d'information.

2/ À l'exclusion des comptes de la sécurité sociale.

3/ Système financier (institutions de dépôts et banques de développement).

4/ Taux du marché monétaire au 17/10/2011 pour les données de 2011.

5/ Réserves en fin d'année par rapport aux importations de biens et services de l'année en cours.

6/ TUNINDEX (1000 = 4/1/1998). Les données de 2008 sont du 3 juillet 2008.

7/ Les nouvelles séries reposent sur la définition de la population active de l'OIT.

Tableau 3. Tunisie: Matrice d'évaluation des risques

Nature/source des principales menaces	Probabilité qu'elles se matérialisent d'ici trois ans	Impact probable sur la stabilité financière
Aggravation de la récession en Europe	<p><i>Évaluation des services du FMI: élevée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Il ressort des indicateurs macroéconomiques et des projections du FMI une croissance négative dans la zone euro pour 2012, avec risques baissiers considérables. 	<p><i>Évaluation des services du FMI: élevé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La Tunisie présente des liens économiques importants avec la France et l'Italie par le biais du tourisme et des exportations, ce à quoi s'ajoutent l'IDE et les envois de fonds. Une récession plus grave que prévu en Europe saperait les perspectives de croissance de la Tunisie par la voie des échanges et de l'investissement. À son tour, une croissance plus faible que prévu pourrait nuire à la stabilité du secteur bancaire, d'où une augmentation des créances classées.
Faiblesses non identifiées dans le secteur bancaire	<p><i>Évaluation des services du FMI: élevée</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas eu d'inspections complètes depuis 2006; faiblesses de l'audit externe, dans certains cas, et les banques manquent de bons outils informatiques. La BCT a un système de gestion des données fragmentaire. 	<p><i>Évaluation des services du FMI: élevé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation notable des créances classées, d'où un plus grand provisionnement et, partant, une diminution des fonds propres bancaires.
Perte persistante de réserves internationales	<p><i>Évaluation des services du FMI: moyenne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> La BCT a injecté beaucoup de liquidités dans les banques. On associe à cela un creusement du déficit courant, un net repli de l'IDE et une perte de réserves. 	<p><i>Évaluation des services du FMI: élevé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Si les réserves internationales sont épuisées, la BCT pourrait se voir contrainte de ne plus injecter des liquidités dans les banques, d'où une restructuration nécessaire des banques ayant des portefeuilles de crédits faibles ou manquant de liquidité.
Instabilité politique et aggravation des tensions sociales	<p><i>Évaluation des services du FMI: moyenne</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les premières élections générales démocratiques à une assemblée constituante ont été couronnées de succès, étape cruciale dans la transition politique ordonnée du pays vers la démocratie. Mais subsiste le risque d'instabilité politique et de tensions sociales. De manière plus précise des phénomènes généralisés de grèves et d'occupation ont continué de freiner l'investissement et 	<p><i>Évaluation des services du FMI: élevé</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Une aggravation de l'instabilité politique et des tensions sociales pourrait nuire à l'investissement intérieur et étranger, ainsi qu'au tourisme, d'où un affaiblissement des perspectives de croissance de la Tunisie. Des résultats économiques moins bons pourraient provoquer une augmentation des créances classées et éventuellement des retraits de dépôts, d'où une moindre stabilité du secteur financier.

Nature/source des principales menaces	Probabilité qu'elles se matérialisent d'ici trois ans	Impact probable sur la stabilité financière
	l'activité industrielle.	
Faiblesse persistante du secteur touristique	<i>Évaluation des services du FMI: élevée</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les événements politiques récents ont eu un effet dissuasif sur le tourisme et le secteur accuse une baisse de régime grave. La récession en Europe devrait avoir une incidence négative sur le tourisme à court terme et partant nuire à la reprise économique.</i> 	<i>Évaluation des services du FMI: moyen</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les banques ont de considérables engagements dans le secteur du tourisme et des doutes existent quant à la réalisation des garanties. Les faiblesses du tourisme ne se sont pas encore traduites par une augmentation des créances classées, mais l'on craint que les données ne reflètent pas la réalité en raison de la tolérance réglementaire.</i>

B. Mise en application des recommandations de l'évaluation de 2006 du PESF

5. **Les principales recommandations du PESF de 2006 n'ont pas été mises en œuvre.** Celles-ci se concentraient sur une vaste réforme des banques publiques afin d'améliorer la gestion des risques, la correction du surcroît de créances classées et la rationalisation des effectifs et des fonctions (Tableau 4).

6. **Plusieurs des principales recommandations du PESF de 2006 visaient à traiter le problème des créances bancaires classées.** Il était notamment recommandé de renforcer la gestion des risques afin de mieux cerner la solvabilité des emprunteurs, de supprimer les obstacles légaux et fiscaux aux dépréciations, et de faciliter la restructuration des crédits lorsque cela est approprié. Le PESF soulignait qu'il était important d'assurer un suivi de la mise en œuvre de ces nouvelles règles, des pratiques de restructuration et du respect des exigences de provisionnement.

Tableau 4.Tunisie: Mise en œuvre des recommandations de 2006

Recommandations	Échéance	Bilan
A. Problématique du secteur bancaire		
Exiger un provisionnement de 70 pour cent pour toutes les créances compromises, sans référence aux garanties.	MT	L'objectif de 70 pour cent n'a pas été atteint.
Réduire à l'horizon 2009 l'encours des créances compromises à 10 pour cent ou moins, à travers une politique dynamique de restructuration des créances, y compris des abandons partiels, jointe à des mesures de sauvegarde pour éviter l'aléa moral.	MT	Les créances classées étaient de 13 pour cent en 2010.
Accélérer la restructuration des créances sur le secteur du tourisme, sur la base d'évaluations réalistes de la capacité de remboursement des débiteurs.	CT	Quelques créances ont été restructurées, mais les problèmes structurels continuent d'accroître le nombre de créances compromises dans le secteur du tourisme.
S'assurer que les abandons partiels bénéficient de la déductibilité fiscale.	CT	Non mise en œuvre.
Promouvoir des procédures extrajudiciaires de restructuration des dettes envers les banques	CT	Le régime reste inchangé. Le recouvrement de dettes par voie judiciaire reste lent, et les procédures de sauvetage avant dépôt de bilan ne sont pas utilisées dans la pratique.
Renforcer la gestion des banques publiques en assurant l'autonomie des équipes dirigeantes, le resserrement des procédures de gestion des risques et une meilleure évaluation des perspectives de recouvrement des créances compromises.	CT	Peu de progrès ont été accomplis. La structure de gouvernance des banques publiques doit être examinée et renforcée.
Établir avec la direction des banques publiques des contrats de programme assortis d'objectifs opérationnels chiffrés.	CT	Non mise en œuvre.
Être prêts à recapitaliser les banques publiques si leurs résultats d'exploitation ne permettent pas d'atteindre les objectifs de provisionnement de 70 pour cent des créances classées	MT	Aucune mesure n'est encore en place pour recapitaliser les banques et le provisionnement n'est pas suffisant car il repose sur des évaluations optimistes des garanties.
Maintenir l'interdiction de distribuer des dividendes faite aux banques qui ont un provisionnement insuffisant.	CT	Non mise en œuvre. Aucune sanction n'a été appliquée, ni l'interdiction de distribuer des dividendes.
Accélérer la privatisation et la fusion des anciennes banques de développement.	CT	Des initiatives ont été adoptées mais il reste à constater des progrès sensibles.
Améliorer les systèmes d'information pour les prêts aux PME et aux particuliers en favorisant la création de bureaux de crédit privés.	CT	Aucune centrale des risques privée n'a été créée.
B. Réglementation et contrôle prudentiels		
S'assurer de la mise en œuvre des nouvelles règles de gestion du risque de crédit prévues par la nouvelle circulaire sur les contrôles internes.	CT	Aucune mesure n'a été prise. Une circulaire sur le contrôle interne a été émise, mais la BCT n'a pas adopté de mesures adéquates pour la mettre en application.
Évaluer la qualité de la fonction d'audit interne dans les banques.	MT	La BCT n'a pas évalué la qualité des fonctions d'audit interne des banques et aucune inspection sur site n'a été réalisée depuis 2006.
Établir les ratios prudentiels sur une base consolidée.	CT	La supervision est toujours réalisée sur base individuelle uniquement.
Conclure des accords d'échange d'informations avec les autres superviseurs tunisiens du secteur financier et des autorités de supervision étrangères.	CT	La coopération reste faible.

Recommandations	Échéance	Bilan
Resserrer la réglementation concernant les prises de participation et renforcer sa mise en application effective.	CT	Non mise en œuvre. L'exécution est minime.
Revoir le régime des sanctions disciplinaires pour les confier à la Commission bancaire (prévue par la loi bancaire) plutôt qu'au Gouverneur de la banque centrale afin de promouvoir la transparence.	CT	Non mise en œuvre.
C. Politique de la banque centrale, gestion de la liquidité systémique et marché des changes		
Divulguer plus clairement dans les publications de la BCT le cadre de politique monétaire en précisant ses objectifs ultimes, intermédiaires et opérationnels.	CT	Des efforts remarquables ont été faits pour expliquer les décisions de politique monétaire dans les publications de la BCT.
Pour approfondir le marché monétaire, élargir la fourchette de taux d'intérêt qui résulte des interventions de la BCT.	CT	La BCT a adopté une fourchette de taux d'intérêt conformément aux pratiques optimales internationales. Cependant, le marché interbancaire n'a pas gagné en profondeur, du fait de discordances entre le dispositif monétaire et le dispositif de change.
Diffuser plus largement la courbe des rendements obligataires.	CT	La transparence de la politique monétaire s'est légèrement améliorée, mais non au point de pouvoir créer une courbe de taux
Mettre fin à la règle de rétrocession des devises détenues par les banques.	CT	L'obligation de rétrocession n'a pas été rejetée, malgré la recommandation de 2008 du MdF en faveur d'un retrait partiel ((20 pour cent).
Assouplir la réglementation sur la couverture à terme pour les opérateurs commerciaux	CT	La réglementation à terme n'a pas été revue pour donner suite à cette recommandation.
D. Restructuration de la dette des entreprises		
Recourir davantage aux experts en restructuration dans les redressements judiciaires	CT	Non mise en œuvre.
Éviter que les procédures de redressement judiciaire soient entravées par de longs délais et soient déclenchées trop tard	CT	Non mise en œuvre.
Promouvoir le règlement extrajudiciaire des restructurations des créances, avec application de règles prédéterminées pour les débiteurs et les créanciers	CT	Non mise en œuvre.
Revoir le statut de créancier privilégié de l'administration fiscale et de la sécurité sociale	CT	Non mise en œuvre.
E. Enregistrement et réalisation des garanties		
Accélérer les procédures d'enregistrement des titres fonciers, et l'inscription des hypothèques et des mutations à la Conservation de la propriété foncière	CT	Des progrès sont en cours. Une loi de 2010 a jeté les bases pour un échange électronique entre les registres de la propriété foncière et le Tribunal immobilier. Ce tribunal spécialisé, chargé de l'intégration de biens non immatriculés et de la mise à jour des biens détenus conjointement ou cédés, manque de ressources opérationnelles.

II. ANALYSE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE

7. **La présente évaluation a suivi une démarche beaucoup plus critique du système tunisien que ne l'avait fait l'évaluation PESF de 2006, et ce pour plusieurs raisons.**

Premièrement, la détermination des autorités à réformer le secteur financier a permis à l'équipe d'avoir un accès plus vaste à l'information et, partant, d'être mieux à même de déceler les faiblesses qui autrement auraient pu passer inaperçues. Deuxièmement, les repères par rapport auxquels les pratiques de supervision bancaire sont évalués sont nettement plus rigoureux, à la fois en raison des révisions opérées depuis 2006 et des enseignements tirés de l'actuelle crise financière mondiale. Troisièmement, la qualité de la capacité de contrôle bancaire à la BCT s'est considérablement détériorée pendant la période 2006–2011. Enfin, ces faiblesses ont été aggravées par les turbulences de 2011, et certaines mesures adoptées par les nouvelles autorités à ce moment-là pour accompagner l'économie ont peut-être provoqué une accumulation d'autres vulnérabilités.

A. Structure du système financier

8. **En 2011, le secteur financier tunisien était de taille modeste et dominé par les banques, avec des avoirs qui représentaient environ 115 pour cent du PIB.** Ce chiffre est quelque peu inférieur à ce qui est observé dans d'autres pays comparables de la région, comme l'Égypte, la Jordanie, le Liban ou le Maroc. À la date d'avril 2012, il y avait 21 banques résidentes, dont trois grandes banques publiques détenant 37 pour cent des actifs du secteur bancaire; trois grandes banques privées nationales avec 28 pour cent du total des actifs; et 6 banques privées à capitaux étrangers détenant une part de 28 pour cent. Quatre de ces établissements sont de grandes banques étrangères (originaires de France, de Jordanie et du Maroc), trois sont d'anciennes banques publiques, dont une seulement semble avoir été entièrement restructurée. Il y a cinq petites banques de développement, créées en partie avec des capitaux des États du Golfe, et qui jouissent d'un agrément de banque universelle.

9. **Plus de la moitié du crédit bancaire total est orientée vers l'industrie, le commerce et le tourisme.** Une grande part du reste semble être dirigée au secteur public, encore qu'il soit impossible de confirmer cela par manque de données. La composition des dépôts n'a pas changé de manière sensible durant ces dernières années, les ménages et les entreprises privées représentant environ la moitié et un quart du total, respectivement.

10. **Le secteur financier non bancaire est relativement modeste.** Il représente environ 20 pour cent de tous les actifs du système financier en 2011. La Tunisie a un petit secteur des assurances composé de 19 sociétés dont la principale vocation ne relève pas de l'assurance-vie (85 pour cent des primes), les primes annuelles représentant approximativement 2 pour cent du PIB. Les marchés des titres à revenu fixe ou variable restent modestes, avec une capitalisation qui représente 24 pour cent du PIB, proportion inférieure à celle d'autres pays de la région tels que la Jordanie (112 pour cent) ou le Maroc (76 pour cent). Le capital-investissement reste faible et le secteur du crédit-bail, avec neuf établissements, représentait 15½ pour cent de la formation brute de capital fixe privé en 2010.

B. Vulnérabilités du secteur bancaire

11. **D'après les données communiquées, la position financière des banques ne se serait pas détériorée, malgré les récentes perturbations politiques et la faiblesse de l'économie nationale (Tableau 5).** À fin 2011, le niveau officiel des créances classées était de 13 pour cent, contre plus de 19 pour cent en 2006. Les fonds propres réglementaires demeuraient presque inchangés à 11,5 pour cent des actifs pondérés des risques, et la rentabilité des banques était toujours relativement élevée (le rendement moyen des fonds propres était de 7,9 pour cent).

12. **Les vulnérabilités bancaires sont vraisemblablement beaucoup plus graves que ne le laissent apparaître les données bilantielles communiquées à titre officiel, et ce pour plusieurs raisons.**

- Au milieu de 2011, la BCT a émis une circulaire autorisant les banques à rééchelonner les créances des entreprises affectées par les troubles politiques de 2011. Le reclassement de ces crédits rééchelonnés comme créances classées ajouterait environ 5 pour cent au ratio global de créances classées¹.
- Les prêts aux entreprises publiques ne sont jamais classés en raison d'une garantie (présumée) de l'État.
- Les carences des pratiques d'information et les faiblesses du dispositif de supervision compromettent la qualité des statistiques communiquées, lesquelles ne sont pas établies conformément aux pratiques optimales internationales, présentent des lacunes considérables et, dans bien des cas, ne font pas l'objet d'audits internes de la part des banques.

13. **La mission a vivement encouragé les autorités à s'attaquer aux faiblesses des données relatives à la supervision.** De manière plus précise, il importe de produire des indicateurs de secteur financier (ISF) fiables pour permettre de comprendre l'état du secteur bancaire. Dans un premier temps, il faut mettre au point une base de donnée uniforme et un formulaire de déclaration normalisé pour permettre un suivi plus fréquent, détaillé et cohérent de la performance des banques.

14. **Il est probable que la valeur des garanties bancaires soit fortement surestimée.** Les valeurs déclarées des garanties représentent environ 50 pour cent de la valeur des créances classées, quand bien même une grande part de ces garanties ont plus de cinq ans. L'expérience obtenue dans d'autres pays avec des ratios similaires de garanties/créances improductives nous incite à penser que les taux de recouvrement pourraient être nettement inférieurs à 50 pour cent,

¹ D'après les données les plus récentes, à fin avril 2012, le volume des créances rééchelonnées au titre de la circulaire a augmenté sensiblement, pour atteindre environ 5 milliards de dinars, soit 7,7 pour cent du PIB.

voire à 10 pour cent pour certaines créances². La mission a examiné en détail une grande banque publique en difficulté et a conclu que ses portefeuilles de prêts étaient nettement surévalués et qu'une réévaluation appropriée des garanties pourrait rendre l'établissement insolvable.

Tableau 5. Tunisie: Indicateurs de solidité financière, 2006–2011

(en pourcentage)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ratio de fonds propres, dont :	11,8	11,6	11,7	12,2	11,6	11,5
Privé	12,1	9,7	11,0	11,6	11,7	11,7
Public	9,3	9,9	9,6	10,5	10,0	9,8
Créances improductives brutes	19,3	17,6	15,5	13,2	13,0	13,0
(% des actifs bruts) dont :						
Banques commerciales privées	19,0	18,1	15,3	12,5	10,4	10,2
Banques commerciales publiques	19,7	17,3	15,9	14,1	16,3	16,4
Provisions	49,0	53,2	56,8	58,3	58,5	59,6
(% des créances improductives)						
dont						
Privé	48,4	52,0	55,0	59,2	67,7	67,9
Public	50,2	55,0	58,1	57,0	50,1	49,2
Actifs liquides/total des actifs	34,2	37,5	37,1	37,2	34,7	30,5
Actifs liquides/passifs liquides	120,8	121,9	124,0	119,1	104,1	89,4
Dépôts/prêts	99,1	104,8	104,5	106,9	100,7	92,9
Position ouverte nette en devises	1,0	1,0	1,4	1,5	1,3	1,9
Rendement des actifs	0,7	0,9	1,0	1,0	0,9	0,7
Rendement des fonds propres	7,0	10,1	11,2	11,7	10,2	7,9

Source : Banque centrale de Tunisie.

15. **La surévaluation des garanties signifie que le provisionnement des créances douteuses est probablement insuffisant puisque les provisions sont calculées déduction faite des garanties.**³ L'équipe a souligné qu'il était important d'appliquer les normes internationales à la classification des créances, à leur provisionnement et à l'évaluation des garanties, et elle a

² Les recouvrements en pourcentage de la valeur des prêts aux États-Unis (1980–1994); Slovaquie, 2001; Mexique, 2007 et 2008; et Indonésie, 2001–2005, se situaient dans une fourchette de 3 à 41 pour cent (Sources : FDIC, document de la BAD sur les sociétés de gestion d'actifs).

³ Dans des cas extrêmes, où les banques provisionnent sans déduire les garanties, le ratio de fonds propres moyen tombe à 5,4 pour cent.

rappelé que les faiblesses dans ces domaines pourraient compromettre gravement la capacité de la BCT à estimer et à corriger les vulnérabilités du secteur bancaire.

16. **Le secteur du tourisme présente un risque particulièrement grave pour les banques en Tunisie.** Durant les 15 dernières années, de nombreux problèmes structurels ont menacé la solidité financière du secteur touristique, et plus récemment l'instabilité politique et les craintes sécuritaires ont provoqué une grave récession dans le secteur, les recettes du tourisme ayant chuté de près de 40 pour cent. Selon les informations fournies, un tiers des 850 hôtels devraient vraisemblablement avoir connu de graves difficultés financières en 2011.

17. **La pénurie de liquidité des banques a pour l'instant été atténuée par les injections de la banque centrale.** Les banques ne font pas appel aux financements extérieurs et les contrôles de capitaux limitent les risques de fuites de dépôts. Cependant, il est relativement facile pour les déposants de transformer leurs dépôts en liquidités; dernièrement la croissance des dépôts a ralenti, tandis que le numéraire en circulation a augmenté. Cela étant, la croissance du crédit est restée vigoureuse car les banques ont reçu d'amples injections de liquidités de la BCT à des taux d'intérêt négatifs en termes réels.⁴

18. **Les banques sont exposées au risque de taux d'intérêt.** Il y a une inadéquation structurelle d'échéances dans les portefeuilles bancaires car une grande partie des actifs des banques présentent des échéances à moyen et long terme et sont principalement financés par des passifs à court terme (constitués principalement, mais pas uniquement, par des dépôts de la clientèle). Les contrôles de capitaux limitent les engagements à l'égard des taux internationaux et les taux d'intérêt intérieurs sont restés faibles jusqu'à présent. Cependant, cette situation pourrait changer rapidement, comme on a pu le constater lors de la forte augmentation des taux des dépôts à terme en 2011.

19. **Les banques ne semblent pas être exposées à des risques directs de taux de change importants.** Les banques ont signalé qu'elles avaient de faibles engagements en devises, représentant en moyenne moins de 5 pour cent du total de leurs prêts, et de faibles montants de crédits sont octroyés à des exportateurs. La réglementation des changes interdit aux banques d'investir à l'étranger.

C. Tests de résistance bancaires

20. **Il ressort des tests de résistance que le secteur bancaire pourrait avoir de gros besoins de recapitalisation, ne serait-ce que pour tenir le minimum réglementaire de 8 pour cent actuellement en vigueur.** Cela tient à une sous-estimation des déficits existants et au risque d'une dégradation de la qualité des prêts. Aussi, l'équipe a-t-elle recommandé que les banques

⁴ La BCT a augmenté son refinancement à 4,8 milliards de dinars en moyenne en mai 2012, soit environ 7,3 pour cent du PIB. Depuis juin 2011, le taux directeur de la BCT se situe à 3,5 pour cent. Pour plus d'informations, voir la section sur la liquidité.

commencent immédiatement à mettre de côté des fonds propres additionnels. Une grosse recapitalisation des banques publiques représente un risque d'engagement budgétaire, lequel pourrait avoir une incidence sur la stabilité macroéconomique.

21. De manière plus précise, la mission a effectué des tests de résistance sur la solvabilité et la liquidité du système bancaire. Les tests de solvabilité ont simulé l'impact de scénarios défavorables sur la solvabilité du système bancaire pour la période 2012–2014. L'analyse a suivi une démarche de haut en bas à partir de données prudentielles de bilan pour chaque banque et en appliquant les indicateurs de fonds propres de Bâle I aux pondérations de risques. Les tests de liquidité visaient à évaluer les vulnérabilités aux chocs de liquidité à court terme. Tous les tests de résistance ont été réalisés en étroite consultation avec les autorités. Leur couverture était large—avec 17 des 21 banques tunisiennes comptant 97 pour cent des actifs du système bancaire—mais la qualité de l'analyse a souffert de considérables lacunes dans les données de supervision.

22. Les tests de solvabilité ont simulé le comportement des banques selon un scénario de référence et un scénario défavorable pour la période 2012 à 2014 (Graphique 1). Le scénario de référence prévoyait un léger rebond de la croissance en 2012, suivi d'une solide performance à moyen terme⁵. Le scénario défavorable prévoyait un autre choc négatif de la croissance en 2012, suivi d'une reprise graduelle, mais moins forte, à moyen terme vers un niveau de croissance modéré. D'autres ajustements ont été apportés, avec notamment l'impact d'une révision à la baisse de la valeur des garanties liées aux créances classées et un provisionnement des crédits rééchelonnés (Tableau 6).

23. Dans le scénario défavorable, il faudrait des fonds propres additionnels pour plus de 5 pour cent du PIB afin de ramener les banques au minimum de 8 pour cent. Même le scénario de référence projette une recapitalisation de près de 3 pour cent du PIB au bout de deux ans⁶. Toutefois, dans le scénario défavorable, deux des trois banques publiques et certaines banques à capitaux étrangers, représentant presque deux cinquièmes des actifs du secteur bancaire, deviennent insolubles au bout de deux ans. L'équipe a également examiné les conséquences du fait que les banques publiques aient signalé qu'elles avaient rééchelonné des créances à des taux nettement plus faibles que ceux des banques privées. Comme rien n'expliquait clairement cette différence, l'équipe a examiné l'impact du relèvement des taux de rééchelonnement des banques publiques (et des pertes y afférentes) pour les placer au même niveau que ceux des banques privées, et elle a constaté que cela augmenterait les besoins de recapitalisation du secteur bancaire à 7 pour cent du PIB dans le scénario défavorable.

⁵ Les scénarios à la base des tests de résistance, qui ont été préparés en janvier, se distinguent des projections et scénarios de rechange les plus récents des services du FMI, qui ont été actualisés durant la récente mission de consultation au titre de l'article IV.

⁶ Les ratios de fonds propres à fin 2011 diffèrent considérablement de ceux finalement communiqués par les autorités pour fin 2011 car les autorités n'ont pas corrigé les chiffres des effets des rééchelonnements.

24. **La concentration des risques est considérable et les banques sont très sensibles à un défaut de paiement de leur plus gros emprunteur.** Cinq établissements deviennent insolubles durant la première année et deux autres durant la deuxième année dans le scénario défavorable si le plus gros emprunteur de chacun d'eux se retrouve en cessation de paiements. Les banques les plus touchées sont celles dont le portefeuille comprend des prêts aux grandes entités du secteur public, encore que ces entités comptent sur une garantie implicite de l'État.

25. **Les tests de liquidité montrent que les banques dépendent du refinancement de la BCT et qu'elles sont vulnérables à des retraits importants des dépôts des clients.** Certaines banques manquent de liquidités pour gérer une forte réduction du programme de refinancement de la BCT à sept jours, ce qui signifie que la BCT ne peut pas retirer rapidement ses injections de liquidité aux banques tout en les encourageant à accorder des crédits à l'économie. S'il se produisait une réduction de 50 pour cent du financement à sept jours de la BCT, quatre banques deviendraient illiquides. Les banques seraient en mesure de gérer sans difficultés un retrait de dépôts d'un maximum de 10 pour cent, mais quatre banques deviendraient illiquides si le retrait des dépôts à terme dépassait ce pourcentage (Tableau 7).

Tableau 6. Tunisie: Test de solvabilité—hypothèses

Domaine	Élément	Règles/hypothèses spécifiques																												
Scénarios	(i) Référence; (ii) Double retrait	<ul style="list-style-type: none"> Situation macroéconomique (PIB) basée sur scénario lié aux PEM (février 2011). <table border="1" data-bbox="800 349 1848 511"> <thead> <tr> <th></th> <th>2011</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7">Croissance du PIB réel (%)</td> </tr> <tr> <td>Référence</td> <td>-0.8</td> <td>2.2</td> <td>3.5</td> <td>4.8</td> <td>6.5</td> <td>6.7</td> </tr> <tr> <td>Défavorable</td> <td>-0.8</td> <td>-1.6</td> <td>-0.7</td> <td>0.3</td> <td>1.2</td> <td>2.1</td> </tr> </tbody> </table> Veiller à concordance globale des taux de croissance avec d'autres PESF européens. 		2011	2012	2013	2014	2015	2016	Croissance du PIB réel (%)							Référence	-0.8	2.2	3.5	4.8	6.5	6.7	Défavorable	-0.8	-1.6	-0.7	0.3	1.2	2.1
	2011	2012	2013	2014	2015	2016																								
Croissance du PIB réel (%)																														
Référence	-0.8	2.2	3.5	4.8	6.5	6.7																								
Défavorable	-0.8	-1.6	-0.7	0.3	1.2	2.1																								
Facteurs évalués	Pour les deux scénarios ces facteurs sont évalués individuellement ou conjointement	<ul style="list-style-type: none"> Nivellement 2011: Correction du provisionnement en supposant que la valeur des garanties est divisée par deux; corriger stock des créances classées en incluant la moitié des créances rééchelonnées. Taux d'impayés: basé sur données des banques. Le flux total de créances classées de 2011 est estimé à 2,6 milliards DT dans les deux scénarios. Pour les années suivantes, règle «pragmatique» basée sur les résultats empiriques de divers pays permet de lier les variations des pertes de crédit aux conditions macroéconomiques. Concentration des risques: simulation défaut de paiement de la plus grosse contrepartie. 																												
Hypothèse générales		<ul style="list-style-type: none"> Croissance du crédit: croissance du total des engagements de crédit de 10 pour cent chaque année. Actifs pondérés des risques: calculés selon Bâle I. Le modèle permet une réduction de ces actifs pour tenir compte de défauts de paiement. Bénéfices: pas de changement. Conservation du produit bancaire : niveau fixé à 100 pour cent. Cela suppose un comportement prudent de la part des banques. 																												
Résultats	Modèle et hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs: ratios total fonds propres. Résultats: selon banque. 																												

Source: estimations des services du FMI.

Tableau 7. Tunisie: Test de liquidité—hypothèses

Type de test	Évaluation de la sensibilité des banques à des sorties de financement selon deux tests indépendants	(i) Simulation d'un retrait graduel des dépôts, en tenant compte de la «vente à prix sacrifié» des actifs liquides des banques. (ii) Simulation d'un retrait soudain des financements de la BCT correspondant au non renouvellement des refinancements à court terme (7 jours).
Hypothèses	Sortie de passifs; liquidité des actifs à «vendre à prix sacrifiés»	Les besoins en liquidité ne tiennent pas compte du mouvement éventuel vers les placements sûrs ou d'autres flux entre banques. (i) Hypothèses liées aux retraits de dépôts. <ul style="list-style-type: none"> • Retrait de 10 pour cent des dépôts durant chaque période (dans chaque cas des dépôts restants). • Vente à prix sacrifiés d'actifs liquides (décote en pour cent): numéraire (0), titres d'État et bons du Trésor (0), moitié déjà grevés. • BCT accepte prêt à long terme comme garantie (90 pour cent), en supposant que 50 pour cent déjà grevé. (ii) Hypothèses de retrait du financement de la BCT: <ul style="list-style-type: none"> • 30 pour cent retrait de financement de la BCT (correspondant à la moitié du pourcentage de refinancement à 7 jours de décembre 2011), puis retrait de 50 pour cent (moitié du refinancement à 7 jours à juin 2011). • Ventes à prix sacrifiés d'actifs liquides (décote en pourcentage): numéraire (0).
Résultat	Modèle	<ul style="list-style-type: none"> • Résultat de chaque banque: nombre de banques illiquides dans chaque test (i) et (ii).

Source: estimations des services du FMI.

III. DISPOSITIFS DE SUPERVISION BANCAIRE ET DE STABILITÉ FINANCIÈRE

A. Réglementation et supervision bancaires

26. **Partant d'une position extrêmement faible à fin 2010, la BCT a accompli des progrès dignes d'éloges dans le renforcement de la supervision bancaire.** Après plusieurs années d'inaction, en 2011 la nouvelle direction de la BCT a manifesté son intention de recentrer la BCT sur sa mission primordiale et un plan à moyen terme a été engagé en février 2012 pour mettre en place une supervision bancaire efficace. Le plan prévoit une nouvelle structure et le redéploiement et le recrutement d'effectifs. La BCT a en outre adopté un nouveau régime de gouvernement d'entreprise pour les banques commerciales afin de renforcer le rôle et l'indépendance des conseils d'administration.

27. **Cependant, la supervision et la réglementation bancaires restent très faibles.** L'équipe a passé en revue les pratiques de supervision et de réglementation bancaires en utilisant comme repère les principes fondamentaux pour un contrôle bancaire efficace du Comité de Bâle (PFB). Les résultats sont résumés dans la présente section. La Direction générale de la supervision bancaire (DGSB) comptait 37 agents, soit environ la moitié des effectifs de 2006; or ce nombre était déjà jugé insuffisant à l'époque. La révolution de 2011 a mis en évidence de considérables problèmes de gouvernance du précédent régime (c'est-à-dire, influence des membres de la famille de l'ancien président sur le système bancaire), qui pourraient expliquer la détérioration constatée de la supervision financière.

28. **Le renforcement de la supervision est une priorité.** L'équipe a recommandé que soient mis en valeur les effectifs afin de disposer d'un personnel bien formé, capable d'exercer de manière efficace la supervision prudentielle, et que soient renforcés les outils et les procédures d'inspection sur site et sur pièces. Il faudra pour cela que la DGSB dispose de suffisamment de ressources et qu'elle soit équipée d'une infrastructure informatique adéquate et moderne. L'équipe a précisé que les faiblesses relevées ne sauraient être corrigées par des roulements internes ou par le recrutement de jeunes diplômés, et elle encourage la BCT à recruter des agents ayant l'expérience des marchés et à faire appel aux cabinets internationaux d'experts.

29. **La communication et la gestion des données sur le secteur financier doivent être nettement améliorées.** Il faut exiger aux banques qu'elles communiquent un ensemble complet d'indicateurs de secteur financier et de portefeuille de prêts, portant notamment sur les fonds propres, les liquidités, les devises, la qualité des prêts et le rééchelonnement. La BCT doit améliorer ses capacités de gestion des données et coordonner son information financière, de sorte que les statistiques qu'elle fournit soient complètes, cohérentes et accessibles sous format électronique.

30. **Il n'y a pas eu d'inspections complètes sur place depuis 2006; ces inspections doivent être réalisées pour toutes les banques.** Ces inspections devraient commencer par les banques les plus grandes et se centrer sur le risque de crédit, les engagements de grande

envergure et les prêts aux parties liées, la liquidité, les risques encourus par les filiales, le contrôle interne et les systèmes d'information. La BCT doit pouvoir dresser un bilan clair, approfondi et fiable de la situation de chaque banque, à commencer par les plus grandes, compte tenu notamment des conditions économiques très délicates auxquelles elles doivent faire face. Nombreuses sont les banques dont les contrôles internes sont médiocres; en outre, dans certains cas, même l'audit externe a laissé à désirer.

31. **Les exigences minimales de fonds propres sont trop faibles au vu des risques qui pèsent sur le système bancaire tunisien.** Dans un premier temps, le niveau minimum de fonds propres devrait être relevé de 8 à 10 pour cent d'ici 2014, puis à 12 pour cent d'ici 2016. La BCT devrait en outre imposer des exigences de solvabilité plus strictes aux banques dont on estime qu'elles assument plus de risques. Pour relever le niveau de fonds propres à 10 pour cent d'ici 2014, il faudra que les banques augmentent leur fonds propres dans une proportion équivalant à environ 1,3 pour cent du PIB.

32. **La BCT doit présenter un niveau effectif d'indépendance et de responsabilisation.** Les critères de nomination et de révocation du gouverneur et des membres du conseil d'administration doivent être clairs et transparents. Les mécanismes de responsabilisation doivent s'appuyer sur la transparence de l'exercice des missions et de la prise de décisions. La capacité de la BCT à intervenir dans les banques publiques, par opposition aux banques privées, ne devrait faire l'objet d'aucune restriction; les mêmes règles doivent s'appliquer aux banques publiques et aux banques privées. Des principes clairs de conflit d'intérêts doivent être établis pour les agents de la BCT en exercice et ceux qui quittent l'institution pour une banque commerciale ou une autre institution financière.

33. **La BCT doit renforcer son régime d'exécution.** Hormis quelques pénalités mineures, aucune sanction n'a jamais été imposée à une banque ou à sa haute direction, alors même que plusieurs établissements sont actuellement en infraction au regard d'importantes exigences réglementaires et prudentielles. Ce manque d'intervention compromet la crédibilité et l'efficacité de la banque centrale. La BCT devrait prendre des mesures contre toutes les banques qui n'observent pas les exigences prudentielles ou légales. Elle pourrait envisager de mettre en place un dispositif plus formel d'action corrective prévoyant et exigeant des interventions précises lorsqu'un établissement bancaire dépasse certains seuils prudentiels.

B. Gestion de la liquidité

34. **Les instruments de gestion de la liquidité sont globalement conformes aux pratiques internationales.** Ils reposent sur des réserves obligatoires non rémunérées assorties d'une moyenne mensuelle, des opérations d'open market et des instruments permanents de prêt et de dépôt. Les prévisions de liquidité de la BCT présentent un degré raisonnable d'exactitude. La BCT emploie les instruments pertinents pour assurer une gestion efficace des liquidités, y compris les réserves obligatoires non rémunérées basées sur une

moyenne mensuelle, les opérations d'open market et les instruments permanents de prêt et de dépôt.

35. **Le ratio de liquidité minimum et le ratio de réserves obligatoires devraient être dissociés l'un de l'autre.** À l'heure actuelle, les banques doivent maintenir un niveau de réserves plus élevé si elles n'observent pas le ratio de liquidité. Or, lorsque la liquidité systémique diminue pour l'ensemble du secteur bancaire, cette règle a pour effet de relever le niveau des réserves obligatoires, ce qui aggrave la pénurie de liquidité.

36. **La gestion des liquidités structurelles devrait être sensiblement renforcée.** Dans un premier temps il faut mettre fin aux déperditions de liquidités dans le système bancaire liées aux interventions sur le marché des changes. À cet égard, la réforme envisagée du dispositif du taux de change devrait permettre d'assouplir le taux de change avec une meilleure gestion des interventions de la BCT sur le marché des changes. Deuxièmement, pour rétablir les liquidités structurelles, la BCT devrait s'appuyer sur des achats directs de titres d'État. Cette démarche pourrait servir à réduire les besoins de refinancement des banques à un niveau conforme au bon fonctionnement du marché interbancaire, dont l'activité a été minimale en raison de pénuries systématiques de liquidités. Outre qu'elles auraient des effets macroéconomiques positifs, ces mesures renforceraient le système bancaire en dernière instance. En outre, les banques ne devraient pas avoir accès aux concours de la banque centrale pour financer la restructuration de créances, elles devraient plutôt faire appel à des ressources budgétaires.

37. **La politique actuelle de liquidité expose la BCT à de graves risques de crédit.** Le faible niveau du taux directeur de la BCT entraîne un niveau excessif de crédit et pousse les banques à prendre des risques. Les garanties admissibles pour obtenir un refinancement de la BCT sont relativement variées et comprennent notamment les bons du Trésor et les créances des banques. La BCT devrait accepter ces garanties, mais à leur valeur de marché et en tenant compte des risques de crédit y afférents. La BCT devrait utiliser une partie de ses bénéfices de 2011 en guise de provision pour couvrir ces engagements. Elle devrait par ailleurs élaborer une stratégie de retrait de ses injections de liquidités aux banques en augmentant progressivement le coût du refinancement.

38. **La coordination entre la direction générale de la supervision bancaire et la direction générale de la politique monétaire doit être renforcée.** La DGSB doit signaler les problèmes de portefeuille et de solvabilité des banques de manière plus vigoureuse durant les délibérations du comité de refinancement de la BCT. La BCT devrait continuer de répondre aux besoins de liquidité des banques et elle devrait mettre en place un dispositif de prêteur de dernier recours pour les établissements ne disposant pas de suffisamment de garanties admissibles en dehors des principales opérations de refinancement de la BCT.

C. Gestion de crise et résolution bancaire

39. **Il n'existe pas de dispositif définissant les rôles et responsabilités respectifs de la BCT et du Ministère des Finances (MdF) en cas de crise financière.** En outre, ni le MdF ni aucun autre organisme public compétent ne compte de mécanismes de financement en cas d'intervention auprès d'une banque systémique. Il n'existe pas non plus de dispositions pour avancer des fonds destinés à rembourser les déposants en cas de faillite bancaire

40. **Des mesures devraient être prises pour mettre en place un dispositif efficace de gestion des crises.** Un protocole d'accord devrait définir les rôles et responsabilités des principales institutions et autorités en cas de crise systémique, et le dispositif légal doit être revu pour veiller à ce que ces instances soient habilitées par la loi pour entreprendre les mesures envisagées dans le protocole d'accord. Le MdF devrait élaborer un mécanisme explicite de financement du sauvetage des banques systémiques.

Régime de garantie des dépôts

41. **Les autorités devraient envisager d'adopter un régime de garantie des dépôts crédible, explicite et limité une fois que toutes les conditions préalables seront remplies.** La loi relative aux établissements de crédit prévoit une garantie des dépôts non capitalisée et indéterminée, mais cela n'est pas suffisant pour prévenir la contagion et présente des risques budgétaires. La loi prévoit que la BCT détermine la garantie des dépôts au moment de la faillite bancaire, y compris le niveau de remboursement, ses modalités et son calendrier. Outre que cela est source d'aléa moral, le système serait vulnérable à une fuite de dépôts en cas de crise de confiance. Le renforcement de la supervision bancaire est une importante préalable condition à la mise en place d'un régime de garantie des dépôts.

Résolution bancaire

42. **La BCT est habilitée à exiger des mesures de la part des banques en difficultés, mais cette procédure est insuffisante.** La BCT peut demander au MdF de révoquer un agrément. Lorsqu'un agrément a été révoqué, le MdF désigne un liquidateur qui doit rendre compte de ses travaux à la BCT. Cependant, en l'absence d'un régime fiable de garantie des dépôts, le paiement des créances des déposants, en particulier les petits épargnants, serait retardé jusqu'à ce que des fonds puissent être constitués par un recouvrement judiciaire ou extrajudiciaire ou par une vente. Le fait que rien ne soit prévu pour assurer un accès rapide à des fonds signifie que le système pourrait être vulnérable à une fuite rapide de dépôts.

43. **Un régime spécial de résolution devrait être adopté et les processus de restructuration bancaire devraient être rationalisés.** La BCT doit être habilitée à révoquer un agrément bancaire, à déclencher une procédure extrajudiciaire de résolution d'une banque en difficultés, à gérer le remboursement rapide des petits déposants, de préférence à partir d'un dispositif de garantie des dépôts, et à liquider et recouvrer les actifs restants pour dédommager les autres déposants et les créanciers en général.

Injections de liquidités

44. **Un dispositif révisé de prêteurs de dernier recours devrait reconnaître à la BCT le pouvoir explicite d'avancer des fonds, avec des garanties acceptables, aux banques illiquides mais solvables.** Cet apport de liquidités devrait être lié à des mesures correctives. Les statuts de la banque centrale n'établissent pas de distinctions entre les divers types de prêts de la BCT, qu'ils se rapportent à la politique monétaire, aux fonctions de liquidités ou à la fonction de prêteur de dernier recours. Ils ne reconnaissent explicitement que le pouvoir de prêter pour répondre à des objectifs de distribution de crédit ou à des objectifs monétaires, et la BCT s'appuie sur ces dispositions pour prêter aux banques. La BCT devrait explicitement scinder ces dispositions en deux volets : le premier relevant des fonctions monétaires et le second de la fonction de prêteur de dernier recours.

IV. ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DE L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

A. Structure du secteur et concurrence bancaire

45. **Les réformes bancaires entreprises depuis le début des années 2000 n'ont pas abouti au développement escompté des circuits financiers.** Les réformes ont consisté à rendre toutes les banques universelles, à redresser les petites banques publiques déficitaires en les vendant à des établissements étrangers et à injecter des ressources dans les trois banques publiques les plus importantes. Le développement des circuits financiers a été limité malgré une croissance économique proche des 5 pour cent durant les dix dernières années; les progrès en matière d'innovation de produits et de qualité des services ont été généralement faibles, encore que la situation ait varié d'une banque à l'autre.

46. **Le cadre réglementaire n'a pas accordé un traitement identique à toutes les banques.** Bien que des progrès aient été observés récemment, certaines banques ont été en mesure de mener leurs activités sans observer les normes de gestion des risques ou les principales exigences réglementaires. Le fait que des établissements faibles ou non viables puissent entreprendre de nouvelles activités porte un grave préjudice à la concurrence en exerçant une tension sur les prix et en rabaisant les normes de gestion des risques.

47. **La contestabilité dans le système bancaire tunisien reste limitée.** L'arrivée d'établissements étrangers a été permise mais seulement s'ils rachetaient des établissements en difficultés à des prix représentant d'importantes barrières à l'entrée. De manière générale l'entrée d'établissements entièrement nouveaux n'a pas été permise.

48. **La forte présence de l'État dans le secteur financier fausse la concurrence.** L'État joue un rôle crucial, directement par le biais de banques publiques et indirectement par le biais des entreprises publiques qui sont d'importants clients de toutes les banques commerciales. Les banques publiques qui fonctionnent mal sont recapitalisées par l'État lorsque cela est nécessaire, sans qu'elles aient à changer leur structure de gouvernance.

B. Restructuration des banques publiques

49. **Les banques publiques se voient confier des missions discordantes et affichent une performance médiocre.** Le conseil d'administration et la haute direction sont tenus de défendre les intérêts des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires, mais l'intervention directe de l'État dans l'orientation stratégique et la gestion de ces établissements, ainsi que le prévoit la loi, a contribué à d'autres objectifs, y compris ceux consistant à appuyer les entités et entreprises publiques. Les lois qui empêchent les banques commerciales publiques de mettre aisément en place une structure de gouvernance et des mécanismes de contrôle efficaces doivent être révisés, et la gouvernance des banques publiques doit être renforcée, en veillant particulièrement à l'indépendance du conseil d'administration et de la haute direction. De manière plus générale, les avantages et la raison d'être d'une vaste participation de l'État dans le secteur bancaire ne sont pas clairs, et les autorités devraient élaborer une stratégie visant à limiter la participation de l'État aux cas où il existe un besoin clair de politique générale.

50. **La plus grande des banques publiques affiche d'importantes pertes sur prêts non réalisées et doit être restructurée.** La recapitalisation de cette banque ne suffirait pas à corriger ses faiblesses sous-jacentes, et la liquidation serait inefficace car la vente ponctuelle d'actifs bancaires ne permettrait pas de préserver la valeur actuelle des investissements futurs. L'équipe propose plutôt de dissocier les actifs, une partie allant à une banque saine et une autre partie à une structure de défaisance, et de remplacer la direction. Les actifs compromis devraient être évalués à leur valeur de marché et placés dans une société spéciale de recouvrement. Tout déficit au bilan devrait être couvert par une recapitalisation de l'État, dont le coût devrait être signalé en toute transparence au budget.

C. Financement des petites et moyennes entreprises

51. **Les initiatives de l'État en faveur du financement des PME doivent être réévaluées avant d'être développées.** Une multiplicité d'initiatives visant à apporter un soutien direct aux PME ont abouti à une structure complexe, redondante et difficile à évaluer. Un régime de garantie partielle des crédits et une banque publique en faveur des PME ont été mis en place vers le milieu de la dernière décennie. Ces initiatives ont eu un effet limité et la qualité du portefeuille de la banque suscite des préoccupations. Les créances improductives ont accusé une augmentation rapide (19 pour cent en 2011) et les risques y afférents n'ont pas été correctement identifiés ni provisionnés.

52. **Les autorités doivent régler le déficit d'informations sur le financement des PME.** Jusqu'à présent il a été difficile de quantifier et de comprendre le financement des PME en Tunisie, et d'évaluer l'efficacité de l'intervention de l'État. La mission recommande de confier à la BCT la responsabilité de recueillir et de publier des informations détaillées sur le financement des PME.

D. Financement de l'habitat

53. **Les prêts aux promoteurs se détériorent rapidement et exigent un suivi rapproché.** En 2011, les créances classées représentaient 13,1 pour cent de ce portefeuille. Plus préoccupant encore, le stock de créances improductives augmenté de 55 pour cent, la détérioration la plus marquée ayant été constatée dans les classes 2 et 3, qui sont en général moins provisionnées. La BCT devrait continuer de suivre ces risques, définir des orientations pour l'émission, le rééchelonnement et la supervision de ce type de créances et faire en sorte que les banques comptabilisent ces risques sans tarder et constituent des provisions spécifiques et générales suffisantes (y compris pour les créances rééchelonnées).

54. **Les autorités devraient exiger des banques qu'elles renforcent leur gestion des actifs-passifs.** Les prêts hypothécaires doivent avoir des échéances longues pour être accessibles, mais les banques ont très peu de ressources à long terme. Pour faire face à ce problème, la BCT a exigé des banques qu'elles attribuent des ressources à long terme aux crédits d'une durée supérieure à 10 ans et qu'elles appliquent des taux fixes à tous les prêts d'une durée supérieure à 15 ans. Par voie de conséquence, les banques ont simplement réduit les échéances de leurs prêts pour éviter ces contraintes. Ce type de réglementation doit être mieux ciblé et prévoir des seuils d'une granularité plus fine.

E. Développement des marchés de capitaux

55. **Les marchés de capitaux ne jouent pas un rôle majeur dans la mobilisation de l'épargne et le financement de l'économie réelle.** Les fonds mobilisés sur les marchés de capitaux ne représentent que 2 pour cent du PIB, contre 69 pour cent pour le crédit au secteur privé en 2011. Le marché des titres d'État remplit les conditions de taille minimum pour être inclus dans les indices mondiaux, mais il est sous-développé et illiquide. Les marchés primaires des actions et obligations d'entreprises sont modestes, les marchés secondaires manquent de liquidité et les sociétés cotées ne reflètent pas la structure de l'économie tunisienne.

56. **Il existe un important potentiel pour accroître l'offre de produits à revenu fixe ou variable et pour promouvoir l'investissement institutionnel à long terme.** Parmi les principales contraintes on citera le rôle dominant du financement bancaire et la petite taille de la plupart des entreprises tunisiennes, obstacles que certains pays, y compris dans la région, ont surmontés. Les actifs confisqués à l'ancien président et à des membres de sa famille, de même que d'autres actifs appartenant à l'État pourraient être offerts au public afin de créer des débouchés pour l'investissement. Le manque d'investisseurs institutionnels à long terme représente une grande contrainte. Une réforme des régimes de retraite, aux prises avec des difficultés financières, pourrait aider à nourrir une demande d'investissements à long terme en Tunisie. Le potentiel de croissance à court terme de la participation des investisseurs étrangers sur les marchés tant des obligations que des actions est incertain.

57. **La domination des banques dans le système financier limite le développement des marchés de capitaux.** Les banques ne peuvent pas se consacrer à des activités de courtage, mais elles le font à travers des filiales, dont l'indépendance est limitée et au risque de ne pas faire jouer pleinement la concurrence. Des intermédiaires gèrent des fonds de placement, qui sont distribués aux clients des banques. Une autorité des marchés financiers plus indépendante doit renforcer sa surveillance et veiller rigoureusement à l'application de sa réglementation de manière à corriger ces faiblesses.

F. Accès au financement

58. **L'accès au financement reste limité.** Cela représente une grave contrainte pour beaucoup de régions et pour certaines catégories de travailleurs. L'adoption d'une loi sur la microfinance en octobre 2011 constitue un grand pas en avant. Les textes de réglementation doivent être achevés et la cellule de supervision créée, pour que la loi puisse être rapidement mise en application. D'autres réformes seraient nécessaires, y compris l'élargissement du champ des activités de microfinance et le transfert de la supervision aux autorités de contrôle bancaire.

59. **Il est essentiel d'améliorer l'intermédiation bancaire et de moderniser l'infrastructure.** La banque centrale dispose d'une centrale des risques et d'autres bases de données, y compris de bilans. Elles pourraient offrir des informations et des outils améliorés pour évaluer la solvabilité des PME (par ex., données plus fiables et plus complètes et notation des PME). L'opportunité de permettre des centrales des risques privées pourrait être réexaminée compte tenu de leur potentiel à mieux répondre aux besoins des établissements de crédit.

60. **La Poste pourrait étudier la possibilité d'établir des partenariats avec d'autres établissements financiers afin d'élargir la gamme de ses produits.** Elle compte cinq millions de clients, un vaste réseau de succursales et un système informatique performant, et elle offre en outre des produits abordables, essentiellement liés à l'épargne et aux paiements.

V. LUTTE CONTRE LA BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (LBC/FT)

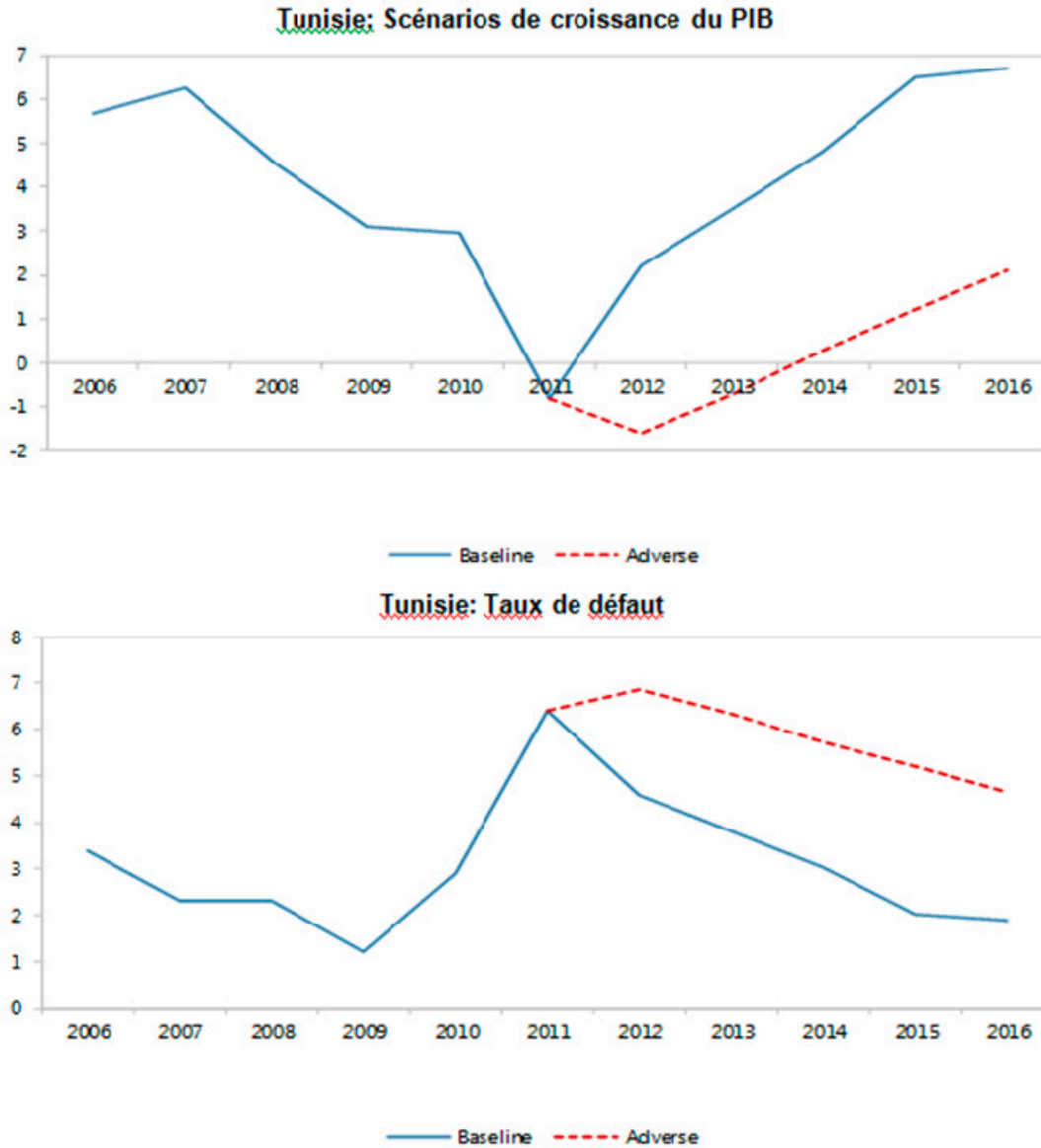
61. **Le régime tunisien de LBC/FT a été évalué la dernière fois en 2006 par la Banque mondiale.**⁷ La Tunisie semble avoir pris des mesures pour renforcer sa législation LBC/FT, conformément aux principales recommandations de l'évaluation. Les changements politiques et les efforts consentis pour tracer et identifier les actifs volés ont mis en évidence d'importantes difficultés dans la mise en application du dispositif LBC/FT. Vu l'intention des autorités de renforcer davantage leur dispositif de LBC/TF et le fait que la dernière

⁷ Le rapport d'évaluation a été approuvé en avril 2007 par le GAFIMOAN, le groupe régional de type GAFI.

évaluation a été réalisée il y a plus de cinq ans, il a été convenu qu'une nouvelle évaluation du régime de LBC/FT serait réalisée vers la fin de 2012.

Graphique 1. Tunisie: Tests de solvabilité et scénarios macroéconomiques

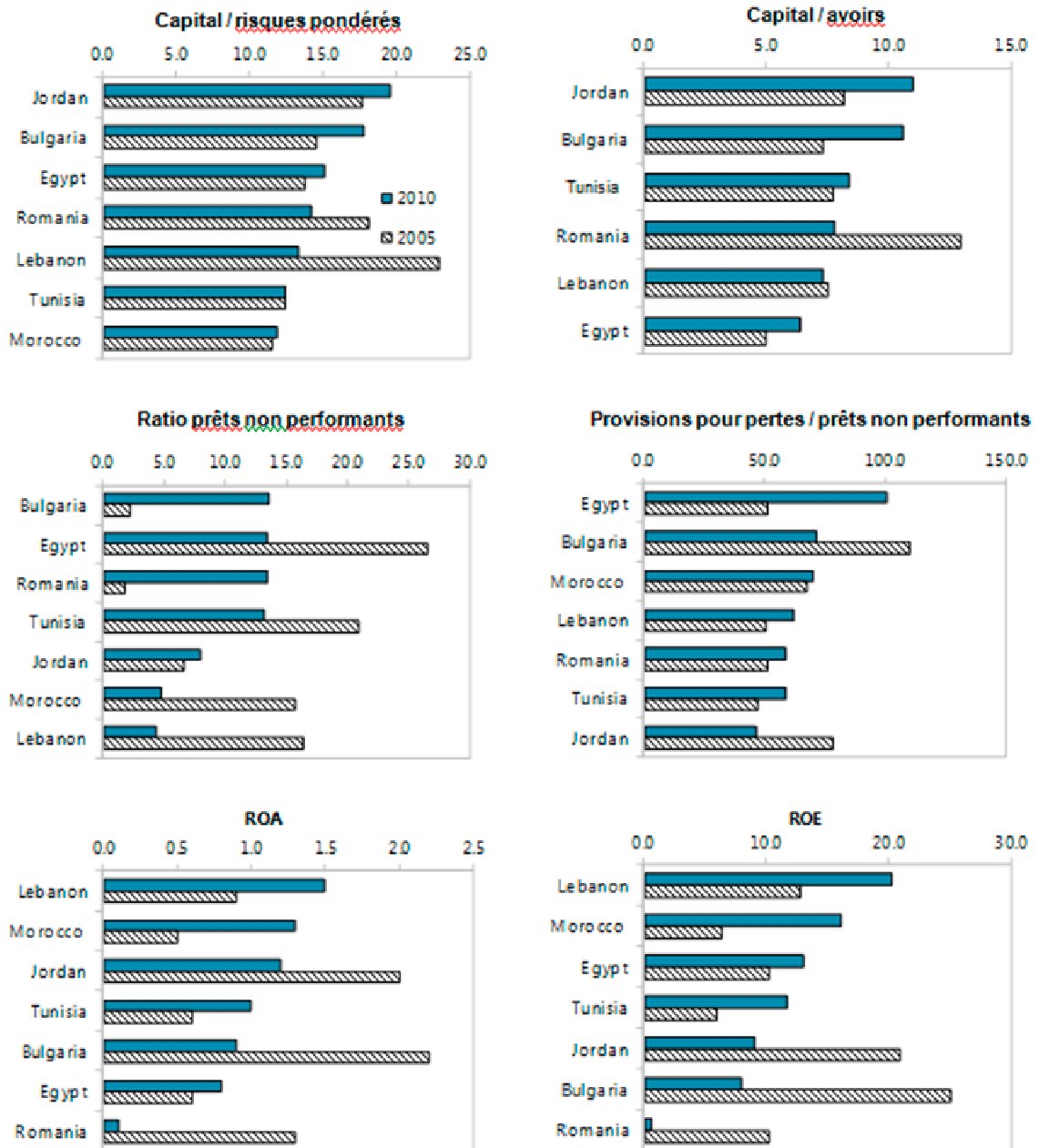
(en pourcentage, sauf indication du contraire)



Source: Estimations des services du FMI

Graphique 2. Tunisie: Analyse des ISF de pays comparables, 2005–2010

(pourcentage, sauf indication du contraire)



Source: Estimations des services du FMI